

COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

9.1 Le Comité scientifique est présidé pendant cette session par So Kawaguchi, vice-président du Comité scientifique. Les rapports portant sur les questions 9 i) et 9 iii) de l'ordre du jour sont présentés brièvement à la réunion par le rapporteur de cette session.

Coopération avec le système du Traité sur l'Antarctique

CPE

9.2 Le rapport du président du Comité scientifique (CCAMLR-XXI/BG/8) expose les grandes lignes de sa participation à CPE-V en vertu du protocole de Madrid (Varsovie, Pologne du 10 au 16 septembre 2002). Les points les plus importants pour la CCAMLR sont les suivants :

- i) Le SCAR a présenté au CPE deux rapports concernant la technologie acoustique marine et l'environnement antarctique. Il a conclu que l'utilisation convenable d'un équipement de technologie acoustique n'entraînerait aucun impact négatif sur les organismes marins de l'Antarctique. Toutefois, l'Allemagne a émis des réserves concernant les rapports du SCAR. Le CPE a demandé au SCAR de soumettre à CPE-VI un dernier rapport sur les impacts de la technologie acoustique sur l'environnement.
- ii) L'Argentine et le SCAR ont fourni des documents relatifs à la question des espèces spécialement protégées en Antarctique. Le CPE a approuvé la conclusion des deux documents, à savoir que les critères de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN devraient servir de base à l'évaluation de l'état des espèces en Antarctique. Le SCAR a proposé d'effectuer, en collaboration avec l'UICN, une évaluation de l'état des espèces bien documentées conformément aux critères de l'UICN en commençant par les oiseaux et les phoques. Le CPE a reconnu qu'il était nécessaire d'engager un dialogue avec la CCAMLR pour déterminer comment appliquer la catégorie des espèces spécialement protégées aux espèces marines qui sont de son ressort.
- iii) Le CPE a reçu un document du Royaume-Uni concernant la prospection biologique en Antarctique. Il reconnaît la complexité de ce sujet comportant une dimension juridique et politique et estime que la communauté antarctique a de fortes raisons d'opter pour la prudence à l'égard de cette question. Il suggère que la question de la prospection biologique soit examinée à la prochaine réunion du CPE.
- iv) Le CPE a examiné quatre plans de gestion révisés pour les ZSP qui contiennent des éléments marins. Il reconnaît que ces plans doivent être approuvés par la CCAMLR avant d'être acceptés par la RCTA. En outre, l'Italie a présenté un document dans lequel elle propose une nouvelle ZSP antarctique dans la baie du Terra Nova, en mer de Ross. Cette proposition doit, elle aussi, être approuvée par la CCAMLR.

- v) Anthony Press (Australie), observateur du CPE auprès du Comité scientifique de la CCAMLR, a présenté un rapport mettant en lumière les principaux points de la dernière réunion du Comité scientifique de la CCAMLR. A. Press a été nommé observateur du CPE à la réunion du Comité scientifique de cette année.
- vi) A. Press est élu à la présidence du CPE.

Comptes rendus des observateurs d'organisations internationales

ASOC

9.3 Le représentant de l'ASOC attire l'attention sur les documents CCAMLR-XXI/BG/27 et BG/28 et présente les recommandations suivantes à la CCAMLR :

- i) L'ASOC félicite le WG-EMM d'avoir divisé la zone 48 en SSMU et l'encourage à poursuivre cette tâche et à développer un plan de gestion de la pêche en se basant sur ces unités.
- ii) L'ASOC encourage ensuite l'harmonisation de la pêcherie de krill et des pêcheries de poisson, à savoir, la normalisation des déclarations, des observateurs indépendants, et l'utilisation obligatoire du VMS, particulièrement en raison des incertitudes qui règnent autour de l'expansion de la pêcherie dans un proche avenir.
- iii) Dans le cadre de la philosophie de précaution de la Convention, l'ASOC estime que le Comité scientifique se trouve dans une position idéale pour adopter un plan de gestion de précaution qui protégerait le krill et ses prédateurs alors que relativement peu de navires mènent des opérations dans la pêcherie. A cette fin, elle encourage le Comité scientifique à obtenir des données à échelle précise de l'ensemble de la pêcherie afin qu'un plan de gestion de précaution puisse être développé rapidement.
- iv) L'ASOC se réjouit des progrès réalisés dans la réduction des captures accidentelles d'oiseaux marins dans la plupart des pêcheries réglementées. Elle partage la préoccupation du Comité en ce qui concerne la capture accidentelle insoutenable d'oiseaux marins dans les opérations de pêche IUU. Elle exhorte le Comité scientifique à ne pas mâcher ses mots pour faire part de son inquiétude à la Commission et encourage celle-ci à prendre des mesures décisives contre la pêche IUU.
- v) L'ASOC prie instamment les parties d'utiliser tous les moyens dont elles disposent pour mettre un terme au niveau alarmant de la capture accidentelle d'oiseaux de mer dans la pêcherie réglementée de la division 58.5.1, et de limiter la saison de pêche. Avec une estimation de capture IUU de plus du double de la capture légale qui ne compte pas la légine déclarée avoir été capturée en dehors de la zone de la Convention, l'ASOC met en doute l'argument selon lequel la présence toute l'année de navires licites dissuaderait les navires IUU.

- vi) Enfin, l'ASOC attire l'attention des délégués sur un document officiel intitulé 'Les navires alphabets' qui décrit les méthodes de plus en plus sophistiquées et l'organisation de la flotte IUU.

UICN

9.4 Le rapport de l'UICN (CCAMLR-XXI/BG/34) récapitule les résolutions et recommandations pertinentes du congrès mondial de la nature de 2000. Il souligne également les activités de l'UICN, y compris le prochain congrès mondial sur les parcs qui se tiendra en septembre 2003 et où l'un des thèmes sera la contribution des zones marines protégées au développement durable.

9.5 L'observateur de l'UICN note que l'engagement des Etats au Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, 2002) envers la protection de la biodiversité dans les zones ne relevant pas d'une juridiction nationale exige également que soient développés des systèmes représentatifs des zones marines protégées (MPA). Il encourage les Membres de la CCAMLR à considérer plusieurs actions qui accélèreraient la mise au point d'un tel système dans l'océan Austral en procédant, entre autres :

- i) au développement, conjointement avec le CPE, des principes directeurs permettant la sélection et la désignation d'un réseau de MPA antarctiques et l'extension du cadre géographique de l'environnement à l'environnement marin au large des côtes, en vertu de l'article 3(1) de l'annexe V du Protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement;
- ii) à l'ajout d'un critère supplémentaire d'examen des MPA par la CCAMLR qui reflètera comment la zone protégée proposée pourra contribuer à la réalisation des principes de conservation, à une gestion fondée sur l'écosystème et à la prise de décision de précaution en vertu de l'Article IX.1 (f) et IX.2 (g) de la Convention; et
- iii) à l'établissement, comme mesure prioritaire, d'un système de MPA, de zones protégées coïncidant au moins avec les secteurs d'alimentation des phoques, des manchots et autres oiseaux de mer ayant des juvéniles dépendants.

9.6 En ce qui concerne la pêche pirate et la mortalité des oiseaux de mer liée aux opérations de pêche à la palangre dans l'océan Austral et les eaux adjacentes, l'UICN encourage les Membres à considérer si la CITES pourrait renforcer les mesures de la CCAMLR pour la légine australe grâce au grand nombre de ses adhérents et à sa couverture globale du commerce international.

9.7 Le Comité scientifique note les informations et suggestions sur les zones marines protégées mentionnées au paragraphe 9.5 et les renvoie au sous-groupe du WG-EMM sur les zones protégées pour qu'il puisse les examiner.

FAO

9.8 L'observateur de la FAO annonce à la réunion que la conférence "Haute mer 2003" qui se tiendra en Nouvelle-Zélande en décembre l'année prochaine examinera des questions de "gestion et de gouvernance" des pêcheries de haute mer. Des sessions spécifiques traiteront, entre autres thèmes, de l'environnement, de l'habitat des pêcheries, de la biologie des populations, de la gestion des ressources, des stratégies d'exploitation, de la technologie, du respect des mesures, des directives et instruments de gestion, de la gouvernance future et de l'identification d'un programme d'activités permanent.

9.9 Il informe le Comité scientifique que les organisateurs – le ministère de la pêche de Nouvelle-Zélande, le ministère de l'Agriculture, de la pêche et des forêts de l'Australie, et la FAO – souhaitent tout particulièrement inviter les organisations et ministères qui partagent les mêmes objectifs à assurer le parrainage de la conférence, à prêter leur assistance pour cerner ses objectifs et contribuer à sa réalisation. Cette contribution pourrait se faire, par exemple, par le financement d'intervenants.

9.10 Les organisateurs estiment que le sujet de la conférence s'inscrit au cœur du programme de la CCAMLR et que la contribution de la Commission pourrait y être précieuse. L'observateur de la FAO estime également que les questions d'ordre stratégique et conceptuel pourraient sans doute être examinées à la conférence, celles-ci étant rarement soulevées au cours des réunions de la Commission en raison des contraintes de temps. L'UICN, le Subsecretaría de Pesca du Chili et le Ministerio del Mar du Pérou sont parmi les co-parrains.

Rapports des représentants du SC-CAMLR auprès d'autres organisations internationales

CWP

9.11 Le directeur des données fait un compte rendu sur la réunion du CWP qui s'est tenue pendant la période d'intersession à Rome (Italie), du 21 au 22 mars 2002 (SC-CAMLR-XXI/BG/11). Les points clés examinés à la réunion, et d'intérêt particulier pour le Comité scientifique sont :

- i) l'élargissement du rôle de plaidoyer du CWP;
- ii) la participation des membres du CWP à un nouveau Système global d'informations sur les pêches (FIGIS). Une proposition de partenariat entre la CCAMLR et le FIGIS-FIRMS (Système de contrôle des ressources halieutiques) est décrite dans SC-CAMLR-XXI/6;
- iii) la définition de la position du CWP sur la proposition de Plan d'action international sur la déclaration du statut et des tendances dans les pêcheries;
- iv) l'examen des systèmes d'authentification des captures et des activités commerciales; et

v) la préparation de l'ordre du jour de la 20^e session du CWP (CWP-20).

9.12 Par sa participation aux travaux du CWP et celle du directeur des données aux réunions de ce groupe, la CCAMLR est en mesure de communiquer directement avec d'autres agences intergouvernementales et régionales qui s'occupent de la collecte et de la dissémination de statistiques de pêche. Ces échanges sont importants pour promouvoir et établir des définitions et des formats communs pour l'échange global d'informations sur les pêches, telles que les données de capture, les codes d'espèces et les données du registre des navires.

9.13 En se référant au document SC-CAMLR-XXI/BG/11, J. Croxall fait remarquer que le CWP, en s'efforçant d'améliorer la qualité, la nature et la pertinence des statistiques de pêche, donne de plus en plus d'importance à la déclaration de données sur les élastomères, capture accessoire comprise. Au nom du WG-IMAF *ad hoc*, il demande au secrétariat de soulever avec le CWP la question de l'amélioration et de la normalisation de la déclaration des données sur la capture accessoire des espèces non poissons (oiseaux de mer ou tortues par ex.), attirant ainsi l'attention sur les travaux de la CCAMLR dans ce domaine. Cette question reçoit l'approbation du Comité scientifique.

CMS

9.14 L'état d'avancement de l'accord sur la conservation des albatros et des pétrels est présenté dans SC-CAMLR-XXI/BG/20 (voir également paragraphe 5.29 ii)).

CIEM

9.15 Le rapport de la réunion de 2002 du Conseil international pour l'exploration de la mer qui s'est tenue à Copenhague (Danemark) figure dans SC-CAMLR-XXI/BG/25. Cette organisation a célébré lors de la Conférence annuelle sur la science le centenaire de sa fondation en signant la déclaration de Copenhague, c'est-à-dire une déclaration d'engagement renouvelé envers le soutien des sciences marines par le biais du CIEM.

9.16 Les conclusions du Plan stratégique et du Plan d'action intégré du CIEM présentant un intérêt pour la CCAMLR sont :

- i) comprendre le fonctionnement physique, chimique et biologique des écosystèmes marins;
- ii) comprendre et mesurer l'impact humain sur les écosystèmes marins, y compris sur les ressources marines vivantes;
- iii) rendre des avis sur l'utilisation durable des ressources marines vivantes et la protection de l'environnement marin;

- iv) renforcer la collaboration avec les organisations, les programmes scientifiques et les parties directement concernées (y compris les armateurs) qui serviraient les objectifs du CIEM;
- v) élargir la diversité des scientifiques qui prennent part aux activités du CIEM;
- vi) être à la hauteur des besoins et attentes des pays membres du CIEM; et
- vii) rendre les produits scientifiques du CIEM plus accessible au public.

CIB

9.17 L'observateur de la CIB, K.-H. Kock, fait le compte rendu de la réunion du SC-CIB qui s'est tenue à Shimonoseki (Japon) du 27 avril au 9 mai 2002 (SC-CAMLR-XXI/BG/2).

9.18 Au total, 440 petits rorquals ont été capturés dans la zone de la Convention de la CCAMLR sous le contrôle de la CIB en 2001.

9.19 La coopération avec d'autres organisations et programmes internationaux fait l'objet d'une discussion, entre autres en ce qui concerne les activités de SO-GLOBEC en 2001/02, la relation entre la CCAMLR et la CIB, les activités des trois organisations qui se poursuivront dans un proche avenir et la recherche que mène la CIB sur les cétacés, telle que SOWER 2002 dans l'océan Austral.

9.20 Le SC-CIB examinera en 2003 le sanctuaire de l'océan Austral qui a été créé en 1994.

9.21 Les résultats de l'analyse des données sur le krill et des observations de cétacés collectées au cours de la campagne CCAMLR-2000 menée conjointement par la CCAMLR et la CIB ont fait l'objet d'un document qui a été soumis pour publication dans une édition spéciale de *Deep-Sea Research*. Cette collaboration va se poursuivre par l'inclusion d'une campagne d'observation des cétacés qui s'inscrira dans le cadre d'une campagne d'évaluation de la British Antarctic Survey en Géorgie du Sud et en mer du Scotia, en janvier et février 2003. Les chercheurs de la CCAMLR et de la CIB analyseront en étroite collaboration les données tirées de cette campagne d'observation. Il est prévu de présenter cette analyse en 2004.

GLOBEC

9.22 S. Nicol fait le compte rendu de la deuxième réunion sur la science de GLOBEC qui s'est tenue à Qingdao (Chine), du 15 au 18 octobre 2002 (SC-CAMLR-XXI/BG/36).

9.23 Parmi les résultats pertinents pour la CCAMLR, on note ceux du Programme régional SO-GLOBEC. Les résultats préliminaires des études menées au large de l'ouest la péninsule antarctique en automne et en hiver 2001 et 2002 ont été présentés. Les documents soumis à la réunion portaient sur :

- i) le changement à long terme des populations antarctiques, le krill compris;
- ii) des suggestions d'accroissement de la variété de salpes dans l'océan Austral aux dépens du krill;
- iii) les résultats d'une recherche menée par la Chine sur les estimations circumpolaires de la condition du krill antarctique et sur les estimations acoustiques de la biomasse de krill dans la région de la baie Prydz;
- iv) l'étude hivernale du krill antarctique qui examinait sa relation avec les glaces de mer, les taux de croissance des larves et les conditions générales;
- v) les relations entre les prédateurs de krill et la répartition du krill en hiver; et
- vi) la variabilité spatio-temporelle dans les processus des écosystèmes antarctiques marins à macro-, méso- et micro-échelles.

9.24 Parmi les autres questions susceptibles d'intéresser la CCAMLR figurent les changements apportés à la modélisation du déplacement et du recrutement larvaires chez plusieurs espèces de poisson, d'ailleurs analogues à bien des processus rencontrés chez le krill antarctique, dans le cadre du Programme sur les petits pélagiques et les changements climatiques (SPACC). Le SPACC a l'intention d'organiser en 2003 un atelier sur les aspects économiques des pêcheries de petits poissons pélagiques auquel, en raison de l'interaction possible entre ces pêcheries, la pêche de krill et le marché de la farine de poisson à l'échelle mondiale, la CCAMLR pourrait directement prendre part.

SCAR

9.25 L'observatrice et chargée de la communication SCAR/CCAMLR, E. Fanta, fait le compte rendu des activités du SCAR pour 2001/02 et de la XXVII^e réunion du SCAR qui s'est tenue à Shanghai (Chine) du 13 au 26 juillet 2002 (CCAMLR-XXI/BG/33).

9.26 Les réunions du groupe de travail du SCAR sur la biologie et du nouveau groupe scientifique permanent sur les sciences de la vie ont porté sur plusieurs questions dont certaines sont susceptibles d'intéresser la CCAMLR, à savoir :

- i) le prochain Symposium du SCAR sur la biologie se tiendra au Brésil en 2005;
- ii) une compilation des pratiques d'excellence pour la prévention de maladies dans la faune de l'Antarctique sera préparée par l'Australie;
- iii) le programme EASIZ est prolongé de deux ans;
- iv) le sous-comité sur la biologie évolutive des organismes de l'Antarctique convoquera un atelier sur l'adaptation évolutive des organismes de l'Antarctique

à Pontignano (Italie) du 1^{er} au 7 décembre 2002, dont les résultats seront publiés dans une édition spéciale d'*Antarctic Science* en 2003;

- v) le SCAR propose de mettre en place un nouveau programme intitulé "Evolution et biodiversité en Antarctique : réponse de la vie au changement" qui portera sur des points de recherche qui avaient déjà été couverts par EASIZ et EVOLANTA;
- vi) le Groupe de spécialistes du SCAR sur les phoques et le sous-comité sur la biologie des oiseaux se sont réunis avant SCAR XXVII. Ils ont discuté diverses questions pertinentes à la CCAMLR dont, entre autres, la condition et les tendances des populations de phoques, les études du régime alimentaire des oiseaux de mer, le statut de conservation des oiseaux de l'Antarctique et les effets nuisibles potentiels du baguage des manchots. Les rapports de ces réunions seront mis à la disposition de la CCAMLR;
- vii) le SCAR a été chargé de contribuer, à l'égard de la zone 66 (Antarctique et océan Austral), à l'Évaluation globale des eaux internationales (GIWA), une initiative du PNUE. En 2003, un atelier se tiendra à Curitiba (Brésil) sous la responsabilité de E. Fanta, de C. Howard-Williams (Nouvelle-Zélande) et de D. Walton (Royaume-Uni), dans le but d'établir le plan de travail du projet GIWA pour l'Antarctique;
- viii) une nouvelle structure a été adoptée pour le SCAR. Le Groupe scientifique permanent du SCAR sur les sciences de la vie comportera : des groupes d'action (GIWA, Pratiques d'excellence pour la conservation), des groupes d'experts (Oiseaux, Phoques, Biologie humaine et médecine), des groupes de planification des programmes scientifiques (Evolution et biodiversité en Antarctique : réponse de la vie au changement; contrôle biologique) et des groupes de programmes scientifiques (EASIZ, APIS, EVOLANTA, RiSCC); et
- ix) le SCAR s'est vu discerner le prix Prince des Asturies pour la coopération internationale en 2002 grâce auquel il compte établir un Programme de bourses du SCAR destiné à financer les recherches de jeunes scientifiques.

9.27 Parmi les questions soulevées lors de la réunion du GOSEAC qui s'est tenue en avril 2002 à College Station, Texas (Etats-Unis), on note que :

- i) Le GOSEAC sera remplacé par un nouveau groupe du SCAR qui rendra des avis scientifiques et sur l'environnement aux RCTA et au CPE.
- ii) L'UICN et la CCAMLR participeront à la discussion et à l'examen de l'Annexe II au Protocole sur la conservation de la faune et la flore de l'Antarctique et la liste des espèces spécialement protégées (voir paragraphe 9.2 ii)).
- iii) Le SCAR devrait exposer à la RCTA l'importance de l'adoption des principes de la Convention sur la diversité biologique pour garantir que les ressources

biologiques de l'Antarctique sont traitées de la même manière que celles du reste du monde (voir paragraphe 9.2 iii)).

9.28 A l'égard du projet GIWA (paragraphe 9.26 vii)), le Comité scientifique demande au SCAR de l'informer des résultats de l'atelier de planification proposé; il encourage E. Fanta et les autres participants familiarisés avec les travaux de la CCAMLR à présenter à l'atelier le matériel pertinent aux travaux de cette dernière et à identifier tous les domaines dans lesquels l'aide de la CCAMLR serait nécessaire ou pertinente.

FIGIS-FIRMS

9.29 Le Comité scientifique se penche sur le document SC-CAMLR-XXI/6 qui présente une proposition de partenariat entre la CCAMLR et le FIGIS-FIRMS. Le document a également été examiné par le WG-FSA (annexe 5, paragraphes 13.2 à 13.5) qui s'est déclaré dans l'impossibilité d'identifier les avantages qu'il pourrait tirer de ce partenariat.

9.30 Le Comité scientifique note que le système d'information proposé dans ce projet de la FAO pourrait, à une phase ultérieure de mise en place, offrir des avantages pour la CCAMLR. Il ne semble pourtant pas opportun, à ce stade, d'entamer un partenariat officiel. Étant donné que le secrétariat est continuellement en rapport avec le CWP, il lui est demandé de tenir le Comité scientifique et ses groupes de travail informés des faits nouveaux à cet égard.

Coopération future

9.31 Le Comité scientifique prend note de plusieurs réunions internationales pertinentes à ses travaux et pour lesquelles il nomme les observateurs suivants :

- i) Conférence internationale des observateurs de pêche (parrainée par NOAA Fisheries et Pêches et océans Canada) du 18 au 21 novembre 2002, La Nouvelle Orléans, Louisiane (États-Unis) – sans nomination;
- ii) 20^e session du CWP sur les statistiques de pêche (et discussions sur le FIGIS), du 21 au 24 janvier 2003, Victoria (Seychelles) – le directeur des données;
- iii) Modélisation des écosystèmes antarctiques (atelier du centre des pêches de l'UBC), du 14 au 17 avril 2003, Vancouver (Canada) – sans nomination;
- iv) 55^e réunion annuelle du SC-CIB, du 26 mai au 6 juin 2003, Berlin (Allemagne) – K.-H. Kock;
- v) CPE-VI – Traité sur l'Antarctique, du 9 au 20 juin 2003, Madrid (Espagne) – président du Comité scientifique;
- vi) Conférence annuelle du CIEM sur la science, du 23 au 27 septembre 2003, Tallinn (Estonie) – la Belgique;

vii) Réunions pertinentes du SCAR, (reste à déterminer) – E. Fanta;

viii) Huitième conférence des parties au CMS (sans informations) – sans nomination.

9.32 Le Comité scientifique prend note du fait que le centre des pêches de l'Université de Colombie-Britannique vient d'annoncer la convocation d'un atelier (et de solliciter des documents) sur la modélisation des écosystèmes antarctiques qui se tiendra à l'Université de Colombie-Britannique, au Canada, du 14 au 17 avril 2003. Les procès-verbaux révisés de l'atelier seront publiés en un rapport de recherche du centre des pêches. De plus amples informations peuvent être obtenues en s'adressant à events@fisheries.ubc.ca.

9.33 Le Comité scientifique appuie la proposition du WG-EMM et du WG-FSA et recommande la participation des responsables de ces groupes à la planification d'une session sur l'océan Austral au quatrième Congrès mondial sur les pêches (qui se tiendra du 2 au 6 mai 2004 à Vancouver (Canada)) (annexe 4, paragraphes 7.1 à 7.4 et annexe 5, paragraphe 8.7). Le Comité scientifique note qu'il s'agit d'une occasion à ne pas manquer de présenter, dans un contexte global, l'œuvre de la CCAMLR en matière de science et de gestion. Il est spécifié que les résumés devront être soumis en avril 2003 au plus tard pour être sélectionnés pour une présentation orale. D'autres informations peuvent être obtenues auprès de I. Everson et de R. Hewitt.

Procédure future

9.34 Reconnaissant la complexité de cette question de l'ordre du jour et les difficultés que rencontrent les participants et les rapporteurs lorsque les rapports des observateurs sont présentés en retard, le Comité scientifique décide de ne considérer que les rapports qui auront été présentés au secrétariat avant 9h00 le premier jour de sa réunion. Cette condition devrait être portée à l'attention de tous les observateurs concernés.